



L'habitat Dans La Concertation

*Simplifiez-vous la vie
optez pour le prélèvement automatique*

Simple

Il vous suffit de nous adresser un RIB (ou RIP ou RICE) pour que nous vous éditons un MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA que vous nous retournerez signé

Aucun frais de prélèvement

Gratuit

Economique

Plus de frais d'affranchissement pour vos règlements

Avantageux

CHOISISSEZ VOTRE DATE DE PRELEVEMENT : SOIT LE 10, SOIT LE 15

Votre prélèvement s'effectuera le 10 ou 15 du mois suivant (ex : échéance du mois de janvier, prélevée en février)
alors que tout autre règlement (virement, chèque bancaire ou postal...) doit nous parvenir
au plus tard le dernier jour du mois en cours

Souple

En cas de difficultés financières, contactez notre Pôle Facturation avant le dernier jour du mois,
pour convenir du montant à prélever